

Interpellation présentée par le député:

M. Mario Cavaleri

Date de dépôt: 20 avril 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Solidarité internationale : le Conseil d'Etat a-t-il diminué linéairement les subventions aux associations qui soutiennent des projets en cours ?

Dans le cadre des débats sur le budget 2005 de l'Etat de Genève, et plus particulièrement lors de la discussion sur la ligne budgétaire relative à l'aide internationale, le Conseil d'Etat, par la voix de sa Présidente, avait indiqué que la diminution des allocations budgétaires relatives à l'aide internationale n'allait pas affecter les projets en cours soutenus par notre collectivité.

Le 7 mars 2005, le Conseil d'Etat, par lettre signée de Madame la Présidente du gouvernement M. Brunschwig Graf, fait savoir à la Fondation Le Balafon, engagée dans la production d'ananas biologiques au Togo, action soutenue depuis trois ans par notre canton, que le Conseil d'Etat a dû se résoudre, je cite : « à diminuer de 20% l'ensemble des subventions engagées au titre de la solidarité internationale en 2005 ».

Ma question est donc la suivante :

Pour quelles raisons le Conseil d'Etat a-t-il décidé de renier son engagement de ne pas diminuer les subventions, au titre de la solidarité internationale, du et/ou des projets en cours dont la liste avait été communiquée à la Commission des finances ?